

**VALIDATION :****Fonction : Pharmacien PH, chef de service pharmacie****Mr. Jean-Marie KINOWSKI**

Date et Emargement :

ONT PARTICIPE A L'ELABORATION DE CE DOCUMENT :

Rédacteur(s)	Vérificateur(s)
✓ Mme Virginie CHASSEIGNE – Pharmacien assistant	✓ Mme Delphine BOURIN – Pharmacien PH ✓ Mme Claire SIMON – Pharmacien PH

Cette instruction a pour objet de décrire les missions de l'interne des dispositifs médicaux.**Partie 1 : Missions****1.1 Activités de terrain**

- Information des unités de soins et des préparateurs sur l'utilisation des dispositifs médicaux (fiches techniques, notice d'utilisation, bon usage...)
- Suivi en unité de soins de toute problématique de dispositifs médicaux rencontrée par les unités de soins
- Mise en place et suivi des essais dans le cadre des appels d'offres
- **Pharmacie clinique : validation pharmaceutique des demandes de pose de Picc Line**

1.2 Travail de suivi

- Mise à jour de la documentation scientifique sur les dispositifs médicaux
- Enquêtes spécifiques
- Participation à l'élaboration des comités des dispositifs médicaux
- Réalisation de communications et de publications

1.3 Encadrement

- Participation à l'encadrement pharmaceutique des préparateurs
- Encadrement et formation des 5ème années HU

1.4 Système de Management Qualité

- Mise à jour du système qualité
- Application des procédures de la PUI et notamment celles du livret de l'interne (cf. MPHA001)

1.5 Vigilances

- Déclaration de tout effet indésirable dû à un dispositif médical (fiche CERFA N°10246*05)
- Déclaration de tout défaut de qualité d'un dispositif médical (Fiche de signalement à remplir par les professionnels de la santé depuis le 13/03/2017 sur le site signalement-santé.gouv.fr)

1.6 Gardes

- Participation aux gardes

Partie 2 : Liens hiérarchiques et fonctionnels

- Liens hiérarchiques :

- Pharmacien PH responsable dispositifs médicaux
- Pharmaciens assistants spécialistes ou attaché des dispositifs médicaux

- Liens fonctionnels :
 - Pharmaciens référents
 - Cadres de santé de la pharmacie
 - Autres internes

Partie 3 : Interfaces

- Unités de soins : médecins, cadres de santé et IDE
- Préparateurs, I.D.E. et cadres de santé de la pharmacie

Partie 4 : Profil et compétences

- Internat en pharmacie (PH ou PIBM)
- Esprit d'équipe
- Sens du contact et de la communication
- Maîtrise de soi et autonomie

Partie 5 : Formation

- D.E.S. de pharmacie (deux demi-journées par semaine cumulables)
- Participation aux staffs (pharmacie, DM, GEPT, internes...)

Partie 6 : Missions spécifiques

Ce descriptif n'est pas limitatif et le supérieur hiérarchique peut, dans l'intérêt du service, faire appel ponctuellement à l'interne pour toute tâche nécessaire.

Partie 7 : Horaires et absences

- Les horaires sont de 9h à 18h du lundi au vendredi
- Les absences sont planifiées et validées par un des PH du secteur